

**DECISION N° 52-2022**

**Projet de médiation jeunes en vue du festival "Côté Cour Côté Jardin**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de Luc LEMONNIER pour le projet de médiation jeunes ;

Considérant que la proposition de Luc LEMONNIER de réaliser une scénographie en lien avec l'exposition « Les Extases », qui sera réalisée au sein d'ateliers ludiques, artistiques et de réflexion, proposés aux enfants de l'accueil de loisirs et du Pôle ados ;  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

De valider la proposition de Luc LEMONNIER pour le projet de médiation jeunes en vue du festival « Côté Cour Côté Jardin » d'un montant de 5 075 €.